



APPEL A PROJETS 2011
EMPLOI
DESTINE AUX ASSOCIATIONS DE FRANCE METROPOLITAINE ET DES DROM-COM
DATE UNIQUE DE CLOTURE : 13 septembre 2010

1) Contexte

Depuis sa création en 1994, Sidaction s'est donné pour mission, grâce à son appui aux programmes de lutte contre le sida menés par les associations françaises, de soutenir les actions et projets qui répondent le mieux aux besoins identifiés sur le terrain.

Le maintien, le retour ou le début d'une activité professionnelle constituent une demande importante des personnes séropositives et un enjeu majeur de la lutte contre le sida aujourd'hui. En effet, 43 % des personnes séropositives ou malades du sida sont aujourd'hui sans emploi. Plus des deux-tiers de ces personnes, qui ont perdu leur emploi depuis la découverte de leur séropositivité, souhaitent aujourd'hui retrouver un emploi.

Pourtant, un très faible nombre d'associations de lutte contre le sida a développé une action spécifique sur les questions relatives à l'emploi. Par ailleurs, l'enquête VESPA (« VIH : Enquête Sur les Personnes Atteintes ») menée par l'ANRS indique que seules 9 % des personnes séropositives souhaitant reprendre une activité professionnelle s'adressent à des associations d'accompagnement de personnes vivant avec le VIH et 16 % à des structures relevant du handicap. La plupart d'entre elles abandonnent tout simplement la recherche d'un emploi, le plus souvent à cause des blocages administratifs.

Face à la complexité des dispositifs encadrant l'insertion professionnelle des travailleurs reconnus handicapés ou qui sont atteints d'une maladie grave, Sidaction a souhaité offrir aux associations un accompagnement dans la mise en place de programmes de maintien ou de retour à l'emploi et d'insertion en créant, en 2004, une mission dédiée à cette thématique.

Il s'agit de permettre aux associations accompagnant des personnes vivant avec le VIH vers un maintien ou une reprise d'activité professionnelle de construire avec elles une méthodologie d'intervention propre et un programme de travail, qui intègrent notamment les questions de qualification et de création de revenus. Il s'agit également de définir, à partir des expériences de terrain, une politique diversifiée d'accompagnement vers et dans l'emploi, pouvant renforcer des volontés exprimées localement, améliorer les démarches, et mutualiser les acquis et les méthodologies employés.

Cet appel à projets concrétise la première étape de mise en commun des diverses expériences existantes et permet un apport de moyens financiers à des actions spécifiquement consacrées à cette thématique. Nous souhaitons également qu'il permette de promouvoir le domaine de l'emploi comme une composante à part entière de l'accompagnement des personnes séropositives.

2) Conditions

Le présent appel à projets s'adresse aux associations qui interviennent ou qui souhaitent intervenir dans le domaine de l'emploi et qui ont décidé de participer pleinement à une démarche collective destinée à faire émerger des dispositifs et des méthodologies d'actions spécifiques, facilitant de manière mesurable l'accompagnement de personnes séropositives dans le maintien, le retour ou l'insertion durable dans une activité professionnelle.

Cette volonté de mutualisation des expériences doit se manifester par l'engagement à participer et à contribuer à la mise en place d'outils communs, dans un souci d'enrichissement collectif fondé sur la diversité des approches associatives, qui permette à Sidaction et aux associations concernées d'identifier les modes d'intervention et les pratiques les plus efficaces et les plus favorables aux personnes concernées. C'est pourquoi les associations qui seront soutenues dans le cadre du présent appel à projets s'engagent à partager pleinement au sein du réseau ainsi constitué le déroulement et les résultats de leurs actions.

La volonté des associations de participer à cette démarche collective de mutualisation, à travers le programme inter associatif d'échange de savoirs et d'expérience décrit ci-dessous, constituera un critère d'éligibilité au présent appel à projets.

Les associations de lutte contre le sida doivent s'ouvrir aux échanges avec les associations et les entreprises du domaine de l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, Sidaction sera particulièrement vigilante quant à la place des personnes concernées par les actions dans leur élaboration, leur déroulement et leur évaluation. Les connaissances de l'épidémie d'infection à VIH par les salariés de ces structures seront également appréciées, par exemple les connaissances relatives aux discriminations auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, celles ayant trait aux difficultés physiques liées à l'infection à VIH et les modalités mises en œuvre pour les anticiper ou y faire face.

L'accompagnement méthodologique de projets locaux pour l'emploi :

Conformément à son objet, la mission emploi de Sidaction se situe dans une démarche de conseil aux associations autour des objectifs suivants :

- Faciliter la connaissance des dispositifs locaux pouvant intervenir dans le domaine de l'emploi ;
- Faciliter la maîtrise et l'articulation des dispositifs nationaux de droit commun ;
- Appuyer les équipes (Conseil d'administration, direction notamment) dans la définition des stratégies opérationnelles ;
- Soutenir et faciliter une démarche large et diversifiée avec les réseaux locaux ;
- Apporter une aide à l'élaboration des demandes de financement auprès de Sidaction.

Dans le cadre de l'accompagnement des associations, la mission « emploi » organise deux sessions de formation appelées **Journées de Mutualisation**. Ces rencontres biannuelles d'échange d'expériences et de formation, d'une durée de trois jours, sont destinées aux professionnel(le)s et aux responsables associatifs.

Les associations financées dans le cadre de l'appel à projets s'engagent à participer à ces formations.

La mission Emploi se situe dans une perspective de « pôle de ressources » qui mène à bien son action dans le but de permettre à chaque association accompagnée de préserver sa plus large autonomie, en fonction de son histoire et du contexte de son action.

3) Axes prioritaires et critères de financement

Pour être éligibles au soutien financier de Sidaction, les projets présentés dans le cadre du présent appel à projets devront prioritairement :

- Faciliter l'inscription des personnes accompagnées dans un parcours d'emploi ou de formation qualifiante, à moyen ou à long terme, dans le cadre de partenariats locaux ;
- Faciliter l'accès aux informations relatives aux dispositifs de droit commun de l'emploi, de la formation, du handicap et de la santé ;
- Faciliter, à la demande des personnes accompagnées, la coopération entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'emploi et de la santé, chaque fois que la situation de santé ou le maintien des soins conditionnent la mise en place d'un projet de formation et/ou d'emploi ;
- S'attacher, à court et/ou moyen terme, au maintien ou à l'amélioration globale des revenus des personnes. Ceci implique une bonne connaissance de l'accès au bénéfice des dispositifs sociaux, de la santé et du handicap, des règles de cumul et d'interaction, ainsi que des dispositifs d'adaptation des rythmes d'activité.

Ces objectifs pourront être développés de manière directe ou en partenariat avec d'autres dispositifs existants, à condition de mettre en place une méthodologie permettant d'évaluer la plus-value, qualitative et quantitative, apportée par l'action.

Ces objectifs n'excluent pas les actions répondant à une démarche spécifique aux personnes séropositives, à condition que le lien avec un accompagnement vers le milieu de droit commun soit établi dès l'initiation de l'accompagnement. Ainsi, seront notamment éligibles pour les associations, les initiatives comme la mise en place de chantiers d'insertion, de groupements d'employeurs ou d'entreprises d'insertion.

Une attention particulière sera portée aux associations qui, à travers leurs actions autour de l'emploi, mettront en place une dynamique permettant de réunir les différents acteurs institutionnels pour mener une réflexion facilitant l'articulation entre les différents dispositifs et rendant efficiente l'application des différentes mesures au bénéfice de la personne concernée.

Sidaction rappelle son attachement à soutenir le démarrage ou l'initiation d'actions nouvelles et souligne qu'elle n'a ni la vocation ni la possibilité de pallier le désengagement des bailleurs de fonds publics.

Charges éligibles dans le cadre du présent appel à projets :

- La participation au financement des postes de professionnels spécialisés dans l'accompagnement professionnel et les dépenses de fonctionnement non prises en charges par un autre financement de Sidaction ;
- La création d'outils et de réunions d'information à destination des personnes séropositives, spécifiques aux questions liées au maintien dans ou au retour à l'emploi ainsi qu'à l'insertion professionnelle ;
- La création d'outils et d'actions de sensibilisation à destination des employeurs et des institutionnels
- La création de groupe de partage d'expérience sur la gestion du secret en milieu professionnel ou sur les relations avec la médecine du travail.

4) Actions et charges exclues du présent appel à projets

Actions non éligibles

Les activités de soutien, d'insertion sociale et de redynamisation (type « ateliers de convivialité ») n'ayant aucun lien direct avec le maintien et/ou le retour à l'emploi.

Charges non éligibles

- Matériel de prévention et de réduction des risques ;
- Charges pouvant être financées dans le cadre d'un recours possible au droit commun ;
- Frais de publicité ;
- Frais de communication liée à la structure et de collecte de fonds ;
- Frais de représentation et de réception ;
- Valorisation du bénévolat, provisions comptables, impôt sur les bénéfices, TVA des activités commerciales, charges financières, dotations aux amortissements, reports de charges, et autres charges strictement non matérielles.

Procédures

La date limite de dépôt des demandes de financement est le 13 septembre 2010. Le dépôt de demande de financement peut s'inscrire soit dans la procédure de « présélection » soit dans le cadre de la procédure « dossier complet ».

Les associations doivent prendre contact avec Séverine Fouran Peralta, chargée de mission Emploi afin de connaître la procédure dans laquelle doit s'effectuer le dépôt de leur demande de financement.

Procédure de présélection

Les associations sont invitées à déposer avant le 13 septembre 2010 une note d'intention par projet, le présentant ainsi que le montant du financement sollicité auprès de Sidaction.

D'une longueur maximale de six pages, elle devra comprendre une fiche signalétique présentant l'association et le projet soumis : son origine, son contexte, ses objectifs ainsi que la méthodologie et la démarche d'évaluation prévues. Elle comprend également un budget prévisionnel de l'action.

Cette note doit obligatoirement être déposée dans le format des documents types (note et budget). Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Sidaction.

Ces notes seront transmises au Comité associatif sida pour une présélection au mois d'octobre 2010.

Si le projet n'est pas retenu à l'issue de cette première étape, il ne pourra pas faire l'objet d'un recours.

Si le projet est retenu, il devra faire l'objet d'un dépôt de demande en dossier complet. Dans ce cas, la date limite de dépôt du dossier complet est le 4 janvier 2011.

Procédure dossier complet

Une session du Comité associatif sida a lieu début novembre 2010. A l'issue de l'instruction, le Comité associatif sida formulera des propositions sur les demandes des associations à l'attention du Conseil d'administration de Sidaction. Ce dernier se prononcera au mois de décembre 2010.

Les projets retenus sur note d'intention devront parvenir à Sidaction avant le 4 janvier 2011 sous forme de dossiers complets (document type) qui seront transmis au Comité associatif sida en vue d'une instruction au mois de février 2011.

Une session du Comité associatif sida aura lieu mi février 2011. A l'issue de l'instruction, le Comité associatif sida formulera des propositions sur les demandes des associations à l'attention du Conseil d'administration de Sidaction. Ce dernier se prononcera au mois d'avril 2011.

Les documents types, note d'intention et dossiers complets, sont disponibles à la page : www.sidaction.org

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Sidaction – Programmes associatifs France
228 rue du Faubourg Saint Martin – 75 010 Paris
Tel : 01 53 26 49 71 - Fax : 01 53 26 45 75 –
E-mail : s.fouran@sidaction.org